

psychologique. C'est la première fois qu'une définition précise de la violence faite aux femmes est acceptée par un organisme international des droits de la personne.

Le Canada est un ardent défenseur des droits de la femme. Lors de la dernière session de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne, tenue à Genève du 1<sup>er</sup> février au 12 mars 1993, le Canada a présenté une résolution visant à intégrer les droits de la femme aux mécanismes de l'ONU sur les droits de la personne. Le Canada a également contribué à l'adoption, par consensus, d'une résolution condamnant la violence faite aux femmes dans l'ancienne Yougoslavie en tant que crime de guerre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

ou avec la :

Direction des communications  
Condition féminine Canada  
(613) 995-7835